



VILLE D'AIRE SUR L'ADOUR

BUDGET PRIMITIF 2021

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT

Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2021

BUDGET PRINCIPAL 2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2021 s'élèvent au total à 6.000.865 €, soit :

- + 94.149 € par rapport au Budget principal 2020 (+ 1,59 %),
- + 1.324.900 € par rapport au Compte Administratif 2020 (+ 28,33 %).

Les principales dépenses de fonctionnement pour 2021 se présentent ainsi :

DEPENSES	BP 2020	CA 2020	Projet BP 2021	Evolution % (BP 2020/ BP 2021)
Charges à caractère général	1.745.650 €	1.298.022 €	1.609.391 €	- 7,81 %
Charges de personnel	2.408.500 €	2.203.633 €	2.401.500 €	- 0,29 %
Atténuation de produits	246.476 €	294.405 €	306.976 €	+ 24,55 %
Dépenses imprévues	25.000 €	0 €	25.000 €	-
Opérations d'ordre	271.852 €	271.852 €	307.807 €	+ 13,23 %
Autres charges de gestion courante	579.537 €	462.646 €	589.386 €	+ 1,70 %
Charges financières	149.000 €	131.101 €	115.000 €	- 22,82 %
Charges exceptionnelles	6000 €	14.306 €	7.181 €	+ 19,68 %
Virement à la section d'investissement	474.700 €	0 €	636.624 €	+ 34,11 %
Dotations aux provisions	-	-	2.000 €	-
Autres charges (cessions)	-	-	-	-
TOTAL	5.906.716 €	4.675.965 €	6.000.865 €	+ 1.59 %

* * *

1) 011 Charges à caractère général (1.609.391 €, soit - 7,81 %) :

	2017	2018	2019	2020	Projet 2021
BP	1.560.580 € + 3,76 %	1.650.595 € + 5,76 %	1.647.045 € - 0,22 %	1.745.650 € + 5,98 %	1.609.391 € - 7,81 %
CA	1.336.763 € + 8,82 %	1.388.191 € + 3,84 %	1.422.456 € + 2,47 %	1.298.022 € - 8,75 %	-

Ces dépenses représentent 26,53 % du total des dépenses de fonctionnement 2021.

• **60611** : Eau / Assainissement : 60.000 €

Il s'agit des factures d'eau et d'assainissement payées par la ville au SYDEC ainsi que celles concernant l'aire de grand passage pour les gens du voyage payées au syndicat des Eaux du Tursan.

• **60612** : Energie / électricité : 260.000 €

Ces sommes concernent principalement GES, ALTERNA et une petite part pour ErDF au titre de l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

Une augmentation de ce poste est prévue suite à des anomalies liées à la climatisation entraînant une surconsommation électrique.

• **60613** : Chauffage urbain / gaz : 65.000 €

Ces sommes concernent GES.

• **60622** : Carburants : 60.000 €

Dépenses de carburants pour les services municipaux. Ces sommes incluent également les dépenses de fioul.

• **60623** : Alimentation : 2.500 €

Ce compte alimente des achats pour des « petites » manifestations notamment.

• **60624** : Produits de traitement : 25.000 €

Produits de traitement pour les espaces verts (amendement organique et gazon pour les cimetières) et les terrains de sports (fertilisants).

• **60628** : Autres fournitures non stockées : 40.000 €

Fleurissement de la ville.

• **60631** : Fournitures d'entretien : 20.000 €

• **60632** : Fournitures de petits équipements : 50.000 €

Stabilisation de ces dépenses d'achats de matériels pour les services techniques municipaux.

• **60633** : Fourniture de voirie : 45.000 €

Achat de fournitures diverses pour la voirie rurale et goudronnage trottoirs et parkings.

• **6068** : Autres matières et fournitures : 110.000 €

Achat de fournitures diverses pour les services techniques municipaux.

• **6068...** : Travaux réalisés en régie par les services municipaux : 17.150 €

- renforcement éclairage ateliers :	1.300 €
- remplacement palan salle d'abattage :	3.000 €
- remplacement fenêtres local Confrérie :	850 €
- signalétique arboretum parc municipal :	1.000 €
- entourage bois containers :	5.000 €
- travaux de paysagers giratoire du Mas :	5.000 €
- travaux paysagers Centre d'animation :	1.000 €

• **611** : Contrats de prestations de services avec des entreprises : 10.000 €

Il s'agit essentiellement du coût de traitement et de recyclage des déchets du Centre Technique Municipal (fin du stockage de ces déchets au CTM).

• **6135 : Locations mobilières : 35.000 €**

Il s'agit du coût du matériel loué par les services techniques municipaux, la location des illuminations de Noël de la ville, la location des panneaux d'information lumineux ainsi que la location de la vidéoprotection.

• **614 : Charges locatives et de copropriété : 6.000 €**

Charges locatives versées par la commune.

• **61521 : Entretien terrains : 45.000 €**

- Décompactage, sablage, regarnissage et engrais - terrains de sport : 15.000 €
- Reprise concessions cimetières : 30.000 €

• **615221 : Entretien bâtiments : 55.000 € dont**

- Remplacement cylindres portes hôtel de Ville : 1.000 €
- Réfection murs et sol salle voûtée : 1.000 €
- Contrôles légionelles : 10.000 €
- Nettoyage toiture cinéma : 8.000 €
- Remplacement ventilation club house salle Omnisports : 4.200 €
- Remplacement ventilation vestiaires salle Omnisports : 7.500 €
- Remplacement et protection poutre salle Omnisports : 6.000 €
- Remplacement zinguerie logement du Mas : 10.000 €

• **615231 : Entretien voies et réseaux : 50.000 € dont**

- Travaux de débroussaillage : 5.000 €
- Travaux d'entretien des réseaux : 10.000 €
- Matériaux de voirie : 30.000 €
- Entretien poteaux incendie : 5.000 €

• **61524 : Entretien bois et forêt : 30.000 €**

- Traitement du "tigre du platane" : 5.000 €
- Abattage + tailles : 8.000 €
- Diagnostic patrimoine arboré : 4.100 €
- Essartage : 2.000 €
- Epareuse : 3.800 €
- Entretien Laffiteau : 2.200 €
- Broyage végétaux : 4.000 €

• **61551 : Entretien matériel roulant : 30.000 €**

Frais de réparation des véhicules municipaux (parc des garages).

• **61558 : Entretien autres biens mobiliers : 20.000 €**

- Réparations diverses : 20.000 €

• **6156 : Maintenance : 60.000 €**

Il s'agit de diverses maintenances (logiciels, installations de gaz et d'électricité, des photocopieurs, des vannes du Moulin, des cloches, diverses alarmes ...).

• **616 : Primes d'assurances : 31.300 €**

Les primes d'assurance payées par la ville.

• **617 : Etudes et recherches : 3.420 €**

- Risques professionnels

• **6184 : Versement à des organismes de formation : 25.000 €**

Sommes consacrées à la formation continue des personnels municipaux (CACES, SST, habilitation électrique, sécurité incendie, ...).

• **6188 : Autres frais divers : 2.000 €**

- Contrôle des jeux (Parc municipal, camping ...) : 1000 €
- Achat de fournitures et autres frais divers : 1000 €

• **6226 : Honoraires : 10.000 €**

- Prestations géomètres : 1.500 €
- Etude pour relancer le marché d'assurances. 8.500 €

• **6228 : Rémunération d'intermédiaires et honoraires divers : 13.000 €**

- Contrôle légionelles ERP : 5000 €
- Prélèvements d'eau (Laboratoire Départemental) : 5000 €
- Divers : 3000 €

• **6231 : Annonces et insertions : 9.241 €**

- Frais d'annonces pour le lancement de consultations en matière de marchés publics.
- Annonce pour les offres d'emplois.

• **6232 : Fêtes et cérémonies : 20.000 €**

- Vœux à la population.
- Organisation du Marché au gras.
- Spectacle de Noël.
- Divers

• **6236 : Catalogues et imprimés : 15.000 €**

Frais liés notamment à la publication du journal municipal d'information «Au cœur des Aturins », de divers flyers, tirages photos.

• **6247: Transports collectifs : 165.000 €**

Il s'agit des transports scolaires de l'année 2021.

• **6256: Missions : 5.000 €**

- Remboursement des frais de déplacement des personnels municipaux.

• **6261: Frais d'affranchissement : 22.000 €**

Il s'agit des frais d'envois postaux des services municipaux.

• **6262: Frais de télécommunications : 30.000 €**

Il s'agit des frais de télécommunication et d'abonnement Internet des services municipaux.

• **6281 : Concours divers : 8.000 €**

AML (Association des Maires des Landes) ; UVTF (Union des Villes Taurines de France) ; Centre de Gestion des Landes (Pôle retraite)...

- **6282** : Frais de gardiennage : 1500 €

Frais de gardiennage de la forêt communale par l'ONF (Office national des Forêts) ainsi que le versement d'une indemnité auprès du prêtre de la paroisse communale.

- **6288** : Autres services extérieurs : 30.000 €

Il s'agit essentiellement de branchements électriques lors de manifestations ainsi que la destruction de nids de frelons.

- **63512** : Taxes foncières : 95.000 €

2) 012 Charges de personnel (2.401.500 €, soit - 0,29 %) :

Elles représentent 40,50 % du Budget de fonctionnement en 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021
BP	2.435.400 € - 1,05 %	2.414.800 € - 0,85 %	2.426.500 € + 0,48 %	2.408.500 € - 0,74 %	2.401.500 € - 0,29 %
CA	2.271.424 € 1,33 %	2.297.872 € 1,16 %	2.280.721 € - 0,75 %	2.203.633 € - 3,38 %	-

Ces dépenses intègrent notamment les éléments suivants :

Emplois saisonniers : le nombre de recrutements à prévoir sera de 5 (1 pour les visites de l'Eglise Sainte Quitterie (3 semaines), 4 pour les services techniques (2 en juillet et 2 en août).

- Des crédits sont prévus pour pourvoir au remplacement d'agents en arrêt de travail en 2021.
- GVT (Glissement Vieillesse Technicité).
- Paiement d'heures supplémentaires pour les élections départementales et régionales.
- Participation financière de la commune aux garanties « maintien de salaire ».
- Paiement des cotisations annuelles au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- Paiement des cotisations d'assurance du personnel (intervient en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour rembourser à la commune les salaires et charges versées par la ville et payer les frais médicaux).

* * *

3) 014 Atténuation de produits (306.976 €, soit + 24,55 %) :

- **7391172** : Dégrèvement de la taxe d'habitation sur les logements vacants : 25.000 €

Il s'agit de dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

- **7391178** : Autres restitutions au titre du dégrèvement sur contributions directes : 10.000 €

- **739211** : Attribution de compensation TP : 201.476 €

- **739223** : FPIC : 50.000 €

- **7489** : Reversement et restitution sur autres attributions et participations : 20.000€

La commune devrait percevoir une recette de 20 000 € dans le cadre d'un fond d'amorçage pour les rythmes scolaires, qu'elle doit reverser en totalité à la Communauté de Communes.

4) 023 Virement à la section d'investissement (636.624 €) :

- BP 2019 : 489.110 € et virement de 900.000,00 € en section d'investissement.
- BP 2020 : 474.700 € et virement de 1.100.000,00 € en section d'investissement sur un total de 1.140.010,23 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).
- BP 2021 : 636.624 € et virement de 1.400.000,00 € en section d'investissement sur un total de 1.446.653,26 € / le solde sera affecté en recettes de fonctionnement).

* *

5) 042 Opérations d'ordre (307.807 €, soit + 13,23 %) :

Il s'agit des dotations aux amortissements pour les biens acquis par la ville et les travaux réalisés pour la commune.

* *

6) 65 Autres charges de gestion courante (589.386 €, soit + 1,70 %) :

	2017	2018	2019	2020	2021
BP	560.851 € + 10,18 %	557.069 € - 0,67 %	535.012 € - 3,96 %	579.537 € + 8,32 %	589 386 € + 1,70 %
CA	550.351 € + 9,18 %	497.616 € - 9,58 %	476.263 € - 4,29 %	462.646 € - 2,86 %	

Elles représentent 9,94 % des charges de fonctionnement 2021.

- **6531 : Indemnités des élus : 110.000 €**

Il s'agit des indemnités versées au maire, aux adjoints et au conseiller municipal délégué.

- **6533 : Cotisation retraite des élus : 6.000 €**

Il s'agit de cotisations applicables sur les indemnités des élus. Les élus sont désormais soumis aux mêmes cotisations que les salariés.

- **6534 : Cotisation retraite des élus (part patronale) : 7.500 €**

- **6535 : Formation des élus : 5.500 €**

Il y a obligation pour les communes d'inscrire 5 % du montant des indemnités des élus au titre de la formation de ces derniers.

- **6541 : Créances admises en non-valeur : 2.000 €**

Il s'agit des admissions en non-valeur communiquées par Mme le Comptable Public.

- **6542 : Créances éteintes : 5.000 €**

Il s'agit des créances éteintes communiquées par Mme le Comptable Public.

- **6553** : SDIS : 108.386 €

Une augmentation de la cotisation par rapport à l'année précédente (+ 1.400 € soit + 1,31 %).

- **65548** : Contributions aux organismes de regroupement : 55.000 €

Il s'agit des contributions à divers organismes (SYDEC, ALPI, ADACL...).

- **657362** : Subventions de fonctionnement au CCAS : 10.000 €

Il s'agit de diverses aides.

- **6574** : Subventions aux associations et personnes de droit privé : 280.000 €

Il s'agit des subventions accordées aux associations, un fond de réserves pour faire face à des manifestations et interventions exceptionnelles mais aussi l'aide accordée aux jeunes Aturins qui souhaitent passer leur permis de conduire.

* *

7) 66 Charges financières (115.000 €, soit - 22,82 %) :

Il s'agit des intérêts des emprunts en cours et les intérêts estimés de l'emprunt 2021. Les ICNE (Intérêts Courus Non Echus) sont fixés à 5000 € (évaluation).

* *

7) 67 Charges exceptionnelles (7.181 €) :

- **6718** : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 981 €

- **673** : Titres annulés sur exercices antérieurs : 1000 €

- **6745** : Subvention aux personnes de droit privé : 5000 €

L'aide municipale à l'exploitation du cinéma "Le Galaxie" est portée à 5000 € afin de soutenir cette activité très importante pour la ville.

8) 68 dotations aux provisions (2.000 €) :

- **6817** : Provisions pour dépréciation des comptes de tiers : 2.000 €

* *

CONCLUSION SUR LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement évoluent ainsi :

	<i>Budgets Primitifs</i>	<i>Comptes Administratifs</i>	<i>Taux de réalisation</i>
2017	5.617.643 €	5.248.858 €	93,44 %
2018	5.717.036 €	4.870.415 €	85,19 %
2019	5.818.721 €	4.828.708 €	82,99 %
2020	5.906.716 €	4.675.965 €	79,16 %
2021	6.000.865 €	-	-

BUDGET PRINCIPAL 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement prévues au projet de Budget principal 2021 s'élèvent au total à 6.000.865 €, soit :

- + 94.149 € par rapport au Budget principal 2020 (+ 1,59 %),
- 121.754 € par rapport au Compte Administratif 2020 (- 1,99 %).

Les principales recettes de fonctionnement pour 2021 se présentent ainsi :

RECETTES	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Evolution BP 2020 / BP 2021
Résultat de fonctionnement reporté	40.010 €	40.010 €	46.653 €	+ 16,60 %
Atténuation de charges	1.000 €	1.762 €	1.000 €	-
Opérations d'ordre	48.400 €	30.520 €	17.150 €	- 64,56 %
Produits de gestion courante	142.238 €	154.316 €	142.105 €	-
Impôts et taxes	3.895.421 €	4.085.101 €	3.928.636 €	+ 0,85 %
Dotations et subventions	1.407.147 €	1.419.300 €	1.481.784 €	+ 5,30 %
Autres produits de gestion courante	372.000 €	389.296 €	380.000 €	+ 2,15 %
Produits financiers	-	37 €	37 €	-
Produits exceptionnels	500 €	2.277 €	1.500 €	-
Reprises sur provisions pour dépréciation des comptes de tiers	-	-	2.000 €	-
TOTAL	5.906.716 €	6.122.619 €	6.000.865 €	+ 1,59 %

* *

1) 002 Résultat de fonctionnement reporté (46.653 €) :

Il sera proposé au Conseil Municipal de décider d'inscrire 46.653 € soit 3,22 % du montant de l'excédent de fonctionnement constaté au sortir de l'exercice 2020 (1.446.653,26 €).

* *

2) 013 Atténuation de charges (1.000 €) :

Il s'agit des remboursements par l'assurance du personnel des indemnités journalières en cas d'accidents du travail ou de maladies professionnelles d'agents municipaux.

* *

3) 042 Opérations d'ordre entre sections (17.150 €) :

Il s'agit de l'évaluation des fournitures pour travaux en régie, pour un montant total de 17.150 €, comptabilisé également en dépenses de fonctionnement et en dépenses d'investissement dont voici les principaux :

- renforcement éclairage ateliers :	1.300 €
- remplacement palan salle d'abattage :	3.000 €
- remplacement fenêtres local Confrérie :	850 €
- signalétique arboretum parc municipal :	1.000 €
- entourage bois containers :	5.000 €
- travaux de paysagers giratoire du Mas :	5.000 €
- travaux paysagers Centre d'animation :	1.000 €

* *

4) 70 Produits de gestion courante (142.105 € :

• **70323 : Redevances pour occupation du domaine public communal : 11.000 €**

- Redevances perçues par la commune au titre des installations de Orange passant sur son domaine public.
- Redevances versées par GES, GrDF et TIGF au titre des réseaux gaz.
- Redevances versées par GES au titre des réseaux d'électricité.

• **70328 : Autres droits de stationnement et de location : 2.500 €**

Recettes liées à l'aire de grand passage pour les gens du voyage.

• **7035 : Location de droits de chasse et pêche : 300 €**

Droits versés à la commune au titre de la location de palombières dans la forêt communale.

• **70388 : Autres redevances et recettes diverses : 15.000 €**

- Location de la salle Omnisports
- Loyer Camping (exonération due à la pandémie)
- Loyer Enerlandes (panneaux photovoltaïques de l'aérodrome et de la salle omnisports)

• **70688 : Autres prestations de service : 2.500 €**

Il s'agit de recettes liées à la location des salles communales.

• **70846 : Produits de services, du domaine et ventes diverses : 105.000 €**

Il s'agit de remboursements forfaitaires de la Communauté de Communes pour les prestations mises en œuvre par les services municipaux dans le cadre de compétences communautaires (balayage, essartage, entretien des espaces verts effectués au Centre de Loisirs).

• **70878 : Remboursement de frais par autres redevables : 1804 €**

Remboursement de l'assurance des bâtiments de la Clinique Jean Sarrailh pour 1.804 € (propriétés de la ville).

* *

5) 73 Impôts et taxes (3.928.636 €, soit + 0,85 %) :

• **73111** : Contributions directes : 3.463.524 €

- CA 2017 : 3.324.561 €
 - CA 2018 : 3.352.702 €
 - CA 2019 : 3.428.656 €
 - CA 2020 : 3.520.203 €
 - BP 2021 : 3.463.524 €

Les bases d'imposition évoluent ainsi :

	2017 Réal	2018 Réal	2019 Réal	2020 Réal	2021 Prévisionnel	Evolution % 2020 / 2021
Bases TFB	9.880.280	9.925.701	10.097.910	10.419.266	9.616.000	- 7,71 %
Bases TFNB	147.371	155.158	151.850	151.216	151.700	+ 0,32 %
Total	10.027.651	10.080.859	10.249.760	10.570.482	9.767.700	- 7,59 %

Pour rappel, depuis 2018, la revalorisation des bases locatives est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle). Le taux 2021 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2019 et novembre 2020 soit 0,2 %.

• **73223** : fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales : 35.000 €

Il s'agit des recettes liées au FPIC.

• **7336** : Droits de place : 5.000 €

• **7344/7351/7381** : Taxes sur les déchets, sur La consommation finale d'électricité, sur les droits de mutation : 422.568 €

	Taxe sur les déchets	Taxe électricité	Droits mutation
CA 2017	88.749 €	127.214 €	230.505 €
CA 2018	107.719 €	147.899 €	198.431 €
CA 2019	96.045 €	116.030 €	260.787 €
CA 2020	90.831 €	160.839 €	236.084 €
BP 2021	92.568 €	130.000 €	200.000 €

* *

6) 74 Dotations et subventions (1.481.784 €, soit + 5,30 %) :

- 7411/74121/74127/7461 : Les dotations de l'Etat : 1.196.308 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
DGF	557.505 €	537.210 €	524.554 €	514.002 €	500.844
DSR	416.629 €	431.036 €	461.503 €	484.117 €	500.741
DGD	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €	149.077 €
DNP	47.048 €	42.343 €	50.669 €	50.719 €	45.647
Total "Dotations de l'État"	1.170.259 €	1.159.666 €	1.185.803 €	1.197.915 €	1.196.308 €

- 74833/74834/74835 : Les allocations compensatrices : 240.717 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
TF	12.006 €	10.656 €	10.852 €	10.735 €	240.717
TH	126.928 €	132.708 €	141.379 €	155.100 €	-
TOTAL	138.934 €	143.364 €	152.231 €	165.835 €	240.717

Le total des Dotations de l'État + Allocations compensatrices de l'État évolue ainsi :

- CA 2017 : 1.309.193 €
- CA 2018 : 1.303.030 €
- CA 2019 : 1.338.034 €
- CA 2020 : 1.363.750 €
- BP 2021 : 1.437.025 €, soit + 73.275 € (soit 4 points de fiscalité).

- 74718 : Participation Etat - Autres : 1.500 €

Remboursement de l'Etat au titre des indemnités due aux régisseurs de polices municipales ainsi que des remboursements au titre de l'organisation des élections départementales et régionales.

- 7485 : Dotation pour titres sécurisés : 12.130 €

Il s'agit de la dotation annuelle forfaitaire pour les communes qui sont amenées à délivrer les passeports biométriques et les cartes nationales d'identité.

- 7488 : Autres attributions et participations : 20.000 €

La commune perçoit une recette de 20 000 € dans le cadre d'un fond d'amorçage pour les rythmes scolaires, qu'elle doit reverser en totalité à la Communauté de Communes (une dépense est inscrite en parallèle).

* *

7) 75 Autres produits de gestion courante (380.000 €) :

Il s'agit principalement des revenus des immeubles, de la location des box sous le marché couvert.

- **752 : Revenus des immeubles : 380.000 €**

Il s'agit des revenus des immeubles, de la location des box sous le marché couvert.
Ces loyers correspondent un peu plus de 10 points d'impôts "ménages" par an.

* *

8) 76 Produits financiers (37 €) :

* *

9) 77 Produits exceptionnels (1.500 €) :

- Il s'agit de mandats annulés sur les exercices antérieurs et les remboursements suite à des sinistres.

10) 78 Reprises sur provisions (2.000 €) :

- Il s'agit d'une recette qui est également inscrite en dépense au chapitre 68.

* *

**CONCLUSION SUR LES RECETTES DE
FONCTIONNEMENT**

Les recettes de fonctionnement évoluent ainsi :

	<i>Budgets Primitifs</i>	<i>Comptes Administratifs</i>	<i>Taux de réalisation</i>
2017	5.617.643 €	6.286.606 €	111,91 %
2018	5.717.036 €	5.829.812 €	101,97 %
2019	5.818.721 €	5.968.718 €	102,58 %
2020	5.906.716 €	6.122.619 €	103,66 %
2021	6.000.865 €	-	-